

14 mars 2007 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'action de la France en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort, à Paris le 14 mars 2007.

Dans le monde, près de 80 pays appliquent encore la peine de mort.

Le combat de la France, c'est celui de la justice, c'est celui de la pleine reconnaissance de la dignité de l'homme.

En aucun cas la peine de mort ne peut constituer un acte de justice.

C'est pour cela que j'ai souhaité que notre Constitution proclame que nul ne peut être condamné à la peine de mort. C'est maintenant chose faite.

La France s'est donné les moyens de poursuivre son action internationale en faveur de l'abolition universelle.

En adhérant à ces deux protocoles internationaux, la France contribuera plus activement encore à l'avènement de ce progrès majeur pour la civilisation et pour l'humanité.